

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le trois septembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

**Présents** : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Alain Arnaud, Geneviève Foley, Adrien Carret, Ludovic Batteur, Damien Lamboley, Xavier Collonge, Maryline Trichard, Mirabelle Rousset-Charenso

ARNAUD Alain a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 29 août 2024

**Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

### I. AFFAIRES DIVERSES

Rapporteur : Myriam Perrin, adjointe aux affaires scolaires

#### Affaires scolaires

##### 1. Rentrée scolaire

131 élèves ont fait leur rentrée répartis en 2 classes de maternelles et 4 classes élémentaires. Mme ROYALE a été affectée sur l'ouverture de la 6<sup>ème</sup> classe.

Le bâtiment provisoire a été installé le 23 août. Il reste la connexion Internet à prévoir et quelques ajustements sur l'installation électrique.

La cantine est organisée en 2 services. Myriam Perrin est intervenue pour rappeler les règles de bonnes conduites. 2 stagiaires seront accueillis sur le 1<sup>er</sup> trimestre scolaire, un en CAP service à la personne et un en 4<sup>ème</sup> d'orientation. Un nouveau fournisseur a été trouvé pour du pain tranché pour un coût de 4.22 € /kg.

##### 2 Opération 1<sup>ère</sup> page

Tous les ans, le Département du Rhône offre un livre à tous les enfants nés l'année précédente pour promouvoir la lecture dès le plus jeune âge. Ce livre est remis lors d'une réception organisée par la commune du Perréon qui offre un an d'abonnement à la bibliothèque pour toute la famille et un arbre à planter. Cet événement aura lieu le samedi 19 octobre à 11h avec une visite de la médiathèque et un pot de l'amitié.

#### Divers

##### 1. CMJ – commission environnement

Après une année de fonctionnement, le composteur collectif a un bon volume d'apport avec 28 foyers inscrits ainsi que l'Auberge de Clochemerle. Une nouvelle communication sera intégrée dans le prochain Clochemerle Info. Un rendez-vous pour le retournement du bac d'apport et la récolte du compost mûré a été fixé le samedi 7 septembre à 9h30.

## **2. Télétransmission des actes**

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n°2055-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L3131-1 et L 4141-1 ;

Monsieur Le Maire rappelle que la commune avait conclu une convention avec la Préfecture du Rhône pour la télétransmission des arrêtés du maire et des délibérations du conseil municipal sur la plateforme OK ACTES en 2009. Aujourd'hui, cette plateforme permet de transmettre de manière électronique l'ensemble des actes soumis au contrôle de légalité.

Monsieur Le Maire propose donc de conclure un avenant pour inclure les documents budgétaires, la commande publique et l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- décide de procéder à la télétransmission de l'ensemble des actes soumis au contrôle de légalité
- donne son accord pour que Monsieur Le Maire engage toutes les démarches y afférentes
- autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

## **3. CCAS**

Le repas des aînés aura lieu le samedi 12 octobre. Bertrand traiteur a été retenu avec un menu accompagné d'une mise en bouche au prix de 38.30 €. Les invitations seront prochainement envoyées pour un retour au 28 septembre. L'apéritif préparé par la commission est une jacqueline composée de vin blanc, sirop de grenadine et de limonade. L'animation sera assurée par Mario Tritto composée de chansons et de tours de magie pour un montant de 330 €. Les vins seront pris à la Cave de Clochemerle.

## **II. FINANCES**

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

### **1. Agence postale communale**

Monsieur Le Maire rappelle qu'il existe une convention de partenariat entre la Poste et la commune dont l'échéance arrive à son terme le 19 janvier 2025.

Dans le cadre du nouveau Contrat de Présence Postale qui régit le partenariat entre La Poste, l'Association des Maires de France et l'Etat, une nouvelle convention est proposée dont la durée peut être fixée librement entre 1 et 9 ans. L'indemnité forfaitaire mensuelle est de 1 140 € et est revalorisée tous les ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- approuve la convention de partenariat entre la Poste et la commune concernant les modalités et règles de fonctionnement de l'Agence Postale Communale ;
- approuve le renouvellement de cette convention pour une durée de 9 ans ;
- autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

## 2. Centre de Gestion

Le cdg69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de conventions pour la durée de chaque mission, d'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du cdg69 tout au long de l'année.

Il s'agit des missions suivantes :

- Médecine préventive,
- Médecine statutaire et de contrôle,
- Inspection hygiène et sécurité,
- Conseil en droit des collectivités,
- Assistante sociale du personnel,
- Archivage pluriannuel,
- Retraite dans le cadre du traitement des cohortes,
- Intérim.

Pour ces missions à adhésion pluriannuelle, le cdg69 a proposé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, une convention unique d'une durée de 3 années, renouvelable une fois.

Depuis 3 ans, les tarifs n'ont pas évolué. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, certaines de ces missions font l'objet d'évolutions tarifaires afin de préserver l'équilibre financier des services concernés :

- Médecine préventive,
- Médecine statutaire et de contrôle,
- Assistante sociale du personnel,
- Conseil en droit des collectivités,
- Retraite dans le cadre du traitement des cohortes.

Certaines missions font également l'objet d'évolutions réglementaires et organisationnelles, à compter du 1<sup>e</sup> janvier 2025, nécessitant l'actualisation des annexes suivantes de la convention unique :

- Médecine préventive : mise en conformité avec les textes juridiques, notamment avec le Code général de la fonction publique ; rappel du cadre juridique en matière de laïcité et de secret médical partagé,
- Inspection hygiène et sécurité : nouvelles modalités organisationnelles et nouveau découpage pour les effectifs des collectivités inspectées,
- Retraite dans le cadre du traitement des cohortes : adaptation des prestations au regard de l'évolution organisationnelle de la CNRACL.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Vu le CGFP,

Vu le CGCT,

Vu le décret n° 85-643 relatif aux centres de gestion,

Vu la délibération n° 29-2021 en date du 5 octobre 2021 d'adhésion à la convention unique du cdg69,

Considérant que le cdg69 propose des missions correspondant au besoin de la collectivité que la commune entend poursuivre,

Considérant les évolutions tarifaires, réglementaires et organisationnelles de certaines missions à compter du 1<sup>e</sup> janvier 2025,

**Article 1 :** de bénéficier des missions de la convention unique proposées par le cdg69 conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération.

**Article 2 :** d'approuver les évolutions tarifaires, réglementaires et organisationnelles par l'actualisation des conventions des missions pluriannuelles.

**Article 3 :** d'autoriser l'autorité territoriale à signer l'annexe 1 et les nouvelles conventions spécifiques.

**Article 4 :** d'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au chapitre du budget prévu à cet effet.

### **III. BATIMENTS COMMUNAUX**

Rapporteur : Alain Arnaud, adjoint aux bâtiments

#### **1. Informations diverses**

▪ Eglise : suite à l'effondrement de la corniche et la présence de mérules, les travaux réalisés jusqu'à maintenant s'élèvent à 9 398 € pour la corniche et 3 997 € pour la charpente. L'entreprise CHANU a chiffré la poursuite de la destruction des plafonds et de la reprise de la corniche sur 15 mètres linéaires à 18 757 €.

6 statues répertoriées aux monuments historiques nécessitent un déplacement et un traitement par une restauratrice pour un coût de 8 844 €. Des demandes de subvention ont été adressées auprès de la Direction générale des patrimoines et de l'architecte pour un montant de 3 650 €.

▪ Ecole Bernard Pivot : suite aux analyses du radon, une expertise a été réalisée par l'entreprise VOLTHELIOS. Les filtres des CTA ont été changés et deux automates ayant subis des dommages lors de l'orage ont été réparés et remis en place. Le débit des ventilations a été augmenté. Les rideaux extérieurs ont également été marqués par la grêle.

▪ Stade du Moulin :

- Installation des renforts sur le rideau de la buvette – Reprogrammation des rideaux qui étaient en panne suite à l'orage.

- Logette installée pour l'éclairage des terrains de pétanque ainsi qu'un disjoncteur indépendant pour la salle du stade

- Rangements à la buvette du stade : installation mi-septembre

▪ Echanson : dégâts des eaux et vitres des marquises cassées lors de l'orage. La reprise des pavés de la terrasse a été effectuée cet été.

#### **2. Extension de l'école Bernard Pivot**

Le permis de construire a été déposé le vendredi 28 juin et l'architecte des Bâtiments de France a donné son accord. Le lancement de l'appel d'offre est programmé pour mi-septembre.

#### **3. Bail commercial**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 11-2019 l'autorisant à donner à bail commercial un bien immobilier communal cadastré AB 99 comprenant un restaurant au rez-de-chaussée et un logement à l'étage à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 à la société VITTELREST.

Le conseil municipal, dans sa délibération 30-2021 du 5 octobre 2021, a accepté la cession du fonds de commerce et du droit à bail de la société VITTELREST à Baptiste FERNANDEZ, l'Echanson cave culinaire.

Suite à la déclaration préalable DP 0692572400021 pour le changement de destination de l'étage en salle de restauration et l'autorisation de travaux AT 0692572400001, l'ensemble immobilier

cadastré AB 99 sera dorénavant à usage commercial.

Il est donc proposé au conseil municipal de fixer le montant du loyer à 1 344.42 € HT auquel s'ajoute la TVA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'avenant au bail commercial à intervenir avec la société L'Echanson Cave culinaire pour la transformation de l'ensemble du bâtiment pour un usage commercial à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024

**PRECISE** que le montant du loyer mensuel est fixé à 1 344.42 € HT auquel s'ajoute la TVA au taux légal en vigueur pour l'ensemble du bâtiment.

#### **IV. TOURISME / COMMUNICATION**

##### **1. Clochemerle Info**

Le prochain Clochemerle Info paraîtra fin septembre pour les manifestations allant d'octobre à décembre. Un rappel sur la vitesse dans le village et sur les priorités à droite sera inséré.

##### **2. Bulletin municipal**

La réunion pour le calendrier des fêtes 2025 aura lieu lundi 7 octobre. Les associations ont été sollicitées pour nous transmettre leur article avant le 15 octobre.

Nous avons reçu les devis suivants pour la conception du bulletin municipal :

- Romane PARENT : 1 706 €
- Sophie VAXELLAIRE : 2 376 €
- La conceptheque : 2 740 €
- DG Promo : 2 028 €

La commission va étudier les propositions des trois prestataires les mieux placés.

Nous avons un devis de l'imprimerie AUGAGNEUR à hauteur de 2 074.80 € pour 600 exemplaires.

#### **V. ENVIRONNEMENT**

Rapporteur : Jean-Claude Desbat, adjoint à la voirie, terrains communaux, cimetière et sentiers pédestres

##### **Voirie**

##### **1. Aménagement du Bourg**

Jean-Claude Desbat informe que les panneaux de signalisation seront remis en place la semaine prochaine. L'accès à la parcelle AB 302 doit être rectifié. L'éclairage public de la 2<sup>ème</sup> phase n'a pas encore été mis en service. Une réunion de chantier a lieu vendredi 6 septembre à 14h.

Concernant l'aménagement paysager, l'entreprise CALAD JARDINS a été retenue pour un coût de 15 457 € HT.

##### **2. Voirie**

- Le 2<sup>ème</sup> phase de fauchage est programmée pour fin septembre. L'entretien des chemins pédestres devra être prévu pour le budget 2025.
- Route de Clochemerle : pour réduire la vitesse et permettre le stationnement, la création de quelques places à droite en montant sera étudiée en lien avec les services du Département.

## Urbanisme

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

### **1. Déclarations préalables**

DP0692572400029 – 100 rue de la Madone – AL 558 – GIMARET Yannick

Création d'un abri non clos + piscine 3\*4m – **acceptée le 8 août 2024**

DP0692572400030 – 1074 rue de la Madone – AL 224-225 – BUINOUD Laurent et Laurence

Installation photovoltaïque - **acceptée le 22 juillet 2024**

DP0692572400031 – 175 rue du Chardon- AL 409 – TRESCA Eliott

Création d'une porte + changement des menuiseries - **acceptée le 26 août 2024**

DP0692572400032 – 67 route de Clochemerle – AB 129 – VERGER Océane

Remplacement d'une fenêtre – **Dossier soumis à l'accord de l'ABF**

DP0692572400033 – 920 rue de la Madone – AL 220 – CHAHELOT Axel

Création et modifications d'ouvertures – Démolition toiture et dérasement mur pour création d'une terrasse – **Une demande de pièces complémentaires a été faite**

### **2. CERTIFICATS D'URBANISME**

CU0692572400017- AP 162 – La Fée

CU0692572400018- AP 170 – La Fée

CU0692572400019- AB 239 – 63 rue Barthélemy Piéchut

CU0692572400020- AC 254 – 42 rue des Muids

CU0692572400021- AC 79 – La Valla

## **VI. QUESTIONS DIVERSES**

- L'orage du 31 juillet a occasionné une inondation importante dans une habitation du Sotison. Les habitants ont dû être relogés par leur assurance. Une expertise est programmée la semaine prochaine avec l'agglomération de Villefranche qui a la compétence voirie et eaux pluviales. Une demande d'intervention en priorité sur ce secteur sera adressée à l'agglomération.
- Balade sauvage production nous a contacté pour le tournage d'un film sur notre commune du 7 au 9 octobre 2024. Ils auront besoin de la salle du stade, d'un vestiaire et d'une partie de l'espace de stockage. Le prix de 300 € par jour sera appliqué pour cette location.
- Pour régulariser le déplacement de l'impasse des Ecoles au niveau du cadastre, l'acquisition d'une portion de terrain est nécessaire. Un contact sera pris avec le propriétaire.
- La réunion plénière du Conseil municipal des jeunes aura lieu le vendredi 4 octobre 2024 à 20 h. Une prolongation du mandat sera proposée. Un point sur les réalisations et les projets sera fait.
- Prochain conseil municipal : 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 22 heures 45.

PERRIN Jean-Charles,  
Maire

ARNAUD Alain  
Secrétaire de séance